

« Pertinence économique de la chirurgie ambulatoire » - Rapport de l'Académie de médecine

23/03/2015

Ce rapport est l'occasion pour l'Académie de médecine de rappeler qu'elle « considère la chirurgie ambulatoire avec un grand intérêt ». Elle indique que « les estimations des économies qu'elle permettrait varient de 0.5 milliards à 6 milliard. Cela s'explique par l'absence d'études fondées sur des comparaisons factuelles bien établies. De plus, les estimations reposent, en partie, sur des comparaisons internationales qui sont biaisées par l'absence de définition claire et concrète de cette « chirurgie ». Sans remettre en cause le bénéfice pour le patient de cette alternative à la chirurgie traditionnelle, l'Académie de médecine « insiste sur la nécessité de réaliser en France des études comparatives avec la chirurgie conventionnelle portant sur les coûts réels, directs et dérivés en s'appuyant sur une comptabilité analytique. L'analyse porterait sur des actes et des groupes de malades similaires ». Elle formule trois recommandations. D'abord elle affirme que « la chirurgie ambulatoire doit être réservée à des patients à faible risque hémorragique et n'ayant aucune comorbidité susceptible d'induire des complications post opératoires qui ne seraient pas sans conséquences sur les coûts finaux ». En outre, elle estime à nouveau « qu'il est indispensable de réaliser en France des études sur les coûts réels, directs et dérivés en termes de comptabilité analytique, sur la chirurgie ambulatoire, comparés aux coûts d'actes similaires sur des groupes de malade similaires, opérés de façon conventionnelle ». Enfin, elle rappelle « que les propositions qu'elle avait faites en 2011 pour une réforme de l'assurance maladie gardent toute leur valeur ».

Consulter ici le rapport de l'Académie de médecine : « Pertinence économique de la chirurgie ambulatoire »